



**COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2024  
PROCÈS-VERBAL**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique ordinaire le 19 novembre 2024 à 20h30, sous la présidence de M. Gilbert VARRENNE, Maire.

Le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 15 sur lesquels 12 membres présents :

**Présents** : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Éric MICHALLET - Laurette COLOMBET

**Absents avant donné mandat** : Sabine DERVIN à Isabelle MARIDET – Marie-Claude CHAMPROMIS à Gilbert VARRENNE – Franck POLLET à Bernard BESSEY

**Retard excusé** : Gabriel POMMIER arrivé à 20h57

**Secrétaire élu pour la durée de la séance** : Pierre Yves LASSAIGNE

À l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'Assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

<b>NOMS DES MANDANTS</b>	<b>NOMS DES MANDATAIRES</b>
Sabine DERVIN	Isabelle MARIDET
Marie-Claude CHAMPROMIS	Gilbert VARRENNE
Franck POLLET	Bernard BESSEY

Le Conseil municipal a donné acte de ce dépôt.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2024**

Chaque élu a été destinataire du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2024, adopté à l'unanimité, sans observation particulière.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la réunion précédente (22 octobre 2024)
  
- 1. Rapport décisions municipales prises par M. le Maire depuis la convocation à la séance du 22 octobre 2024 en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
- 2. Vote des tarifs de portage de repas à domicile et de la garderie au CLSH pour l'année 2025
- 3. Alliade Habitat - Demande de garantie pour la construction de 9 logements sociaux – Impasse de la Maréchalerie sur la commune de Saint-Romain-La-Motte
- 4. Approbation de la convention entre la commune et l'association l'Ile des Enfants
- 5. Classement de la rue du Stade en voie communale
- 6. Course « Cyclonot » 2025
  
- Informations et questions diverses

**1. RAPPORT DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR M. LE MAIRE DEPUIS LA CONVOCATION À LA SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2024 EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT**

Par délibération n° 11/06/2020 N°12 du 11 juin 2020 et n° 08/10/2020 /N°2 du 08 octobre 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

M. le Maire a pris les décisions municipales suivantes :

- DM2024-16 concession nouvelle de 50 années au cimetière, n° 405

**2. VOTE DES TARIFS DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE ET DE LA GARDERIE AU CLSH POUR L'ANNÉE 2025**

Portage de repas à domicile :

<b>Repas 2024</b>	<b>2024</b>	<b>Repas 2025</b>	<b>2025</b>
Repas	Prix (€)	Repas	Prix (€)
Repas déjeuner sans livraison	6,10	Repas déjeuner sans livraison	7,10
Repas déjeuner avec livraison	7,00	Repas déjeuner avec livraison	8,30
Repas Déjeuner potage et dessert sans livraison	6,70	Repas Déjeuner potage et dessert sans livraison	7,70
Repas Déjeuner potage et dessert avec livraison	7,60	Repas Déjeuner potage et dessert avec livraison	8,90

M. le Maire rappelle qu'il n'y a pas de livraison les week-ends et jours fériés.

Cette proposition représente une augmentation de 1 € sur les repas et de 0,30 € sur les livraisons.

Adopté à l'unanimité

Garderie au CLSH :

	<b>Journée</b>	<b>½ Journée</b>
Quotient Familial 0 à 699	1,90	1,40
Quotient Familial 700 à 899	2,10	1,60
Quotient Familial > 900	2,30	1,80

Adopté à l'unanimité

**3. ALLIADE HABITAT - DEMANDE DE GARANTIE POUR LA CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS SOCIAUX – IMPASSE DE LA MARÉCHALERIE SUR LA COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE**

M. le Maire rappelle que le fait de garantir les prêts à ALLIADE HABITAT permet à la commune de peser dans le choix des locataires.

Les prêts sont les suivants :

Prêt CDC logement : 702 000 €

Prêt CDC foncier : 174 000 €

Prêt PEEC : 48 000 €

Prêt autres : 180 000 €

Soit un total de prêt de 1 104 000 €

PV du CM du 19/11/2024

La part des fonds propres est de 275 495 €

**Le département** garantit 259 534,80 € en PLAI et 41 689,44 € en PLAI Foncier ; 511 277,04 € en PLUS, 83 505,60 € en PLUS FONCIER et 32 400 € en PHB 2.0, **soit 72 % des garanties totales.**

**La commune** garantie 100 930,20 € en PLAI et 16 212,56 € en PLAI FONCIER ; 198 829,96 € en PLUS, 32 474,40 € en PLUS FONCIER et 12 600 € en PHB 2.0, **soit 28 % des garanties totales.**

Adopté à l'unanimité

#### **4. APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION L'ILE DES ENFANTS**

Cette convention n'avait pas pu être votée lors du dernier Conseil municipal, l'association L'île aux enfants ayant rajouté une ligne qui portait confusion. Après rencontre avec les représentants de l'association, le texte a été modifié de la façon suivante, en ajoutant le texte :

« Pour les années suivantes, le montant sera indexé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année par rapport à l'indice du prix moyen à la consommation hors tabac de l'année précédente. L'indice de référence est celui du 1<sup>er</sup> janvier 2024 qui s'élève à 117,16.

Au cas où une difficulté se présente, la mairie doit être immédiatement alertée pour prise de décision commune ».

Adopté à l'unanimité

#### **5. CLASSEMENT DE LA RUE DU STADE EN VOIE COMMUNALE**

À la suite de la rencontre avec les représentants du Département pour les subventions de l'aménagement du bourg, M. le Maire a été informé qu'une subvention au titre de la voirie communale pourrait être déposée pour la rue du Stade.

Cependant celle-ci est actuellement classée en chemin rural, ce qui ne permet pas d'obtenir de subvention de la part du Département.

Il est donc proposé au Conseil municipal de classer la rue du Stade en voie communale.

Ainsi le CR 51 est transformé en VC 134, pour une longueur de 295 ml.

Adopté à l'unanimité.

#### **6. COURSE « CYCLONOT » 2025**

En 2025, ce sera la trentième édition de la CYCLONOT qui est le championnat de France cycliste du notariat. Deux dates avaient été proposées, les 12 et 13 septembre 2025, ou le 19 et 20 septembre 2025. Le 12 septembre étant la fête des classes de Saint-Romain-la-Motte, les dates du 19 et 20 septembre 2025 sont retenues.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, mais demande à M. le Maire de trouver des sponsors pour la participation de 2000 € demandée à la commune.

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- M. le maire demande l'avis au Conseil municipal pour la hauteur du mur en pierre restant derrière le bâtiment de La Poste. 3 solutions sont proposées :

- La première on met le mur à plat et on pose la couvertine
  - La deuxième on abaisse le mur de 50 cm et on pose une couvertine
  - Et la troisième on abaisse le mur à la même hauteur que la partie derrière l'église, et on pose une couvertine.
- Chaque élu fait un mail au Maire pour sa proposition.

- M. le Maire informe le Conseil qu'une porte ouverte est organisée à la MARPA le 13 décembre 2024 la journée, et le 14 décembre le matin. La remise des clés entre LOIRE HABITAT et l'association se fera le 25 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Le Maire,  
Gilbert VARRENNE

Publication en ligne le 11/12/2024



Le secrétaire de séance,  
Pierre-Yves LASSAIGNE